

2 Points techniques



-Boucle eau glacée et climatisations à détente.

* Le Maître d'œuvre (MOE) a étudié le document transmis par l'ENS et une réunion a été organisée le 30 janvier afin de définir les équipements raccordés à la boucle glacée process. Notamment, ceux du Dpt. de Physique.

* Le 04 février 2014, l'ENS a transmis le document compilant les nouveaux retours des Dpts. de Physique et de Chimie.

* Le 05 février 2014, le MOE a demandé et donné des précisions et le 11 février 2014, l'ENS a envoyé le document avec les derniers retours des départements.

-Déplacement des équipements CVC de la terrasse Érasme:

Déplacement du refroidisseur à rayons X.

* Le MOE confirme que l'emplacement du refroidisseur à rayons X sera celui de l'existant. Le plan d'implantation sera envoyé prochainement. Les détails techniques sont en cours.

-Bidons d'hélium et d'azote.

* L'ENS prépare un document concernant le transport des bidons d'azote pendant les travaux CPER.

-Nuisances sonores.

L'ENS réitère le respect du créneau horaire pour les travaux provoquant des nuisances sonores (de 8h à 15h).



1 Installations du chantier et planning

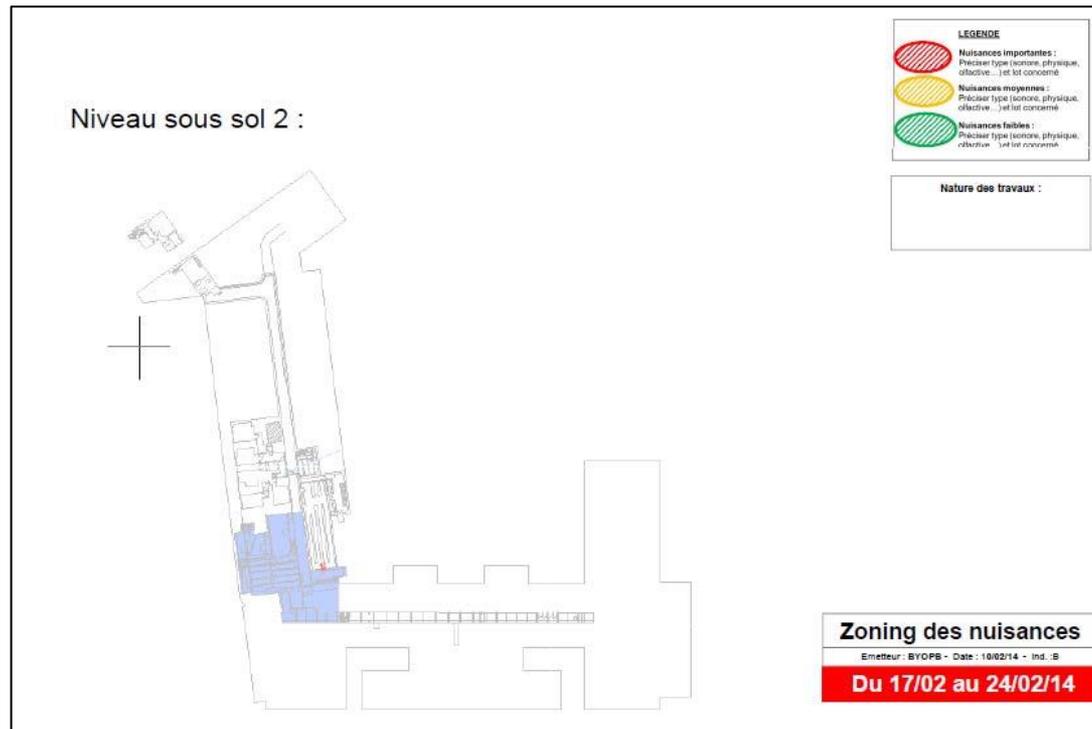


-Coupure d'aire comprimé

Bouygues confirme n'a pas avoir réalisé des travaux dans cette zone.

M. Courtiade est intervenu et a remis en marche les compresseurs.

Le Département de Physique contactera la SUDAC pour effectuer un contrôle et déterminer ce qui cause ces pannes fortuites.



2 Points techniques



-Interruption des ascenseurs de l'aile Lhomond.

* Les travaux de démolition du R+3 Lhomond et de la modification de l'escalier (à côté du monte-charge) rendent nécessaires la modification de la gaine du monte-charge et de son local technique d'appareillage haut.

* L'utilisation des ascenseurs ne sera pas possible:

1) du 13/01/14 au 30/06/14 : le monte-charge et la cage d'escalier adjacente entre le R+2 et le R+3 ; remise en service du monte-charge début juillet 2014

Par de raison de sécurité et de façon concertée entre l'ENS et le Dpt. de Physique, le monte-charges a été arrêté avant la demande de Bouygues.



2) juillet 2014 : l'ascenseur A (rehausse porte palière, modification gaine)

* L'ENS a mise en place avec OTIS une maintenance prioritaire afin d'éviter des pannes possibles.

* L'ENS établira une procédure pour que la loge du 24 par exemple puisse prévenir M. Nacher en cas de panne.

* Bouygues Bâtiment propose en cas de panne de l'ascenseur vitré d'utiliser son lift de chantier, uniquement pour des livraisons d'hélium et d'azote, et pour les personnes à mobilité réduite. Une procédure détaillée d'utilisation sera mise en place. Bouygues demande quelles sont les précautions à prendre avec l'hélium et l'azote, car il y a un liftier qui doit monter avec le matériel.

Le 31 janvier 2014, l'ENS a transmis un document concernant le transport des fluides cryogéniques .

Le MOE organisera une visite du lift chantier.

* L'ENS, le Rectorat , la Soderec et Bouygues étudient des solutions pour le déménagement des équipes du LKB.

2 Points techniques



-Installation des cloisons provisoires de chantier (Phases 1 et 2).

* Suite à l'installation des cloisons, Bouygues a préparé et installé les plans d'évacuation.

En concertation avec le Service d'Hygiène et Sécurité, le niveau SS3 maintient le cheminement existante.

* Le 31 janvier 2014, l'ENS a transmis les dernières demandes questions concernant le déménagement des équipes au collège de France au Rectorat, au MOE et à Bouygues.

* Bouygues confirme l'installation de protections devant les salles situées à l'intérieur de la zone travaux .

Bouygues a demandé à l'équipe du laboratoire E151 de passer et d'installer une protection devant la porte intérieure de la salle.



*Le Dpt. de Physique a signalé des dysfonctionnements et a demandé des informations sur :

La bâche amiante entre R+2 et R+3, le s plan de préventions, l'immobilisation de l'escalier et l'évacuation.

Bouygues a signalé a plusieurs reprises que les chercheurs continuent à sortir fumer dans la zone chantier jardin.

* **Le Service d'Hygiène et Sécurité a demandé de réaliser une réunion avec MOE, Rectorat, Soderec et avec le CSPS. Cette réunion a eu lieu le 13 février 2014 à 9h.**



2 Points techniques



-Demandes d'accès aux zones chantier: Protocole version Réunion 13 février 2014.

Les dernières remarques sur le protocole d'accès ont été faites par la Soderec, l'ENS, le MOE et le Coordinateur SPS et le Service hygiène et sécurité.

*** Le CSPS, le Service HS, le MOE et Bouygues confirment que l'accès aux zones en travaux ne sera pas autorisé pendant la période du désamiantage, environ 3 semaines (voir aussi le document du 02 octobre 2013, pages 22 et 25). De plus, selon la nature des travaux qui seront réalisés dans la zone demandée, il peut arriver que l'entreprise demande la modification des dates d'accès souhaitées.**

1-Un plan de prévention sera préparé par le CSPS en concertation avec le Service hygiène et sécurité , à usage du personnel de l'ENS et entreprises de l'ENS.

2-Il est confirmé que personnel de l'ENS et les entreprises mandatées par l'ENS devront réaliser une visite d'inspection commune:

Pour les agents de l'ENS, une visite sera organisée avec les responsables de services et le personnel d'astreinte du Service patrimoine.

Pour les entreprises, cette exigence ne porte pas sur chacune des personnes physiques mais sur chaque entreprise. **Merci de nous transmettre une liste avec les entreprises de maintenance.**

3- Le Service d'hygiène et Sécurité nous indiquera la procédure très prochainement pour réaliser la visite d'inspection commune.

MERCI DE NE PAS CONTACTER LE COORDINATEUR SPS, M.LAROCHE pour la demande de la visite de l'inspection commune.

2 Points techniques



-Demandes d'accès aux zones chantier: Protocole version Réunion 13 février 2014.

4) Intervention régulière (Agents de l'ENS et entreprises mandatées par les départements)

Il s'agit des personnes ayant nécessité de passer par la zone chantier afin de procéder à des opérations de maintenance programmées.

*** Pour les agents de l'ENS**

Une semaine avant l'intervention, la personne qui sollicite l'accès doit remplir la demande:

- 1- Nom de l'agent
- 2- Motif de son intervention
- 3- Date d'intervention
- 4- Lieu d'intervention dans la zone chantier

Puis, la transmettre à Mme Martinez Rico.

*** Pour les entreprises de maintenance**

La demande est transmise au responsable de l'équipe ou du Service qui devra la donner à Mme Martinez Rico.